®

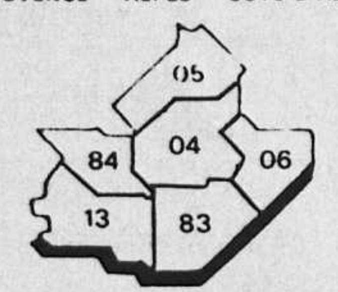
DLP 27-10-86003965



Avertissements agricoles

ISSN 0759-9641

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B.P 95 - 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88.21.83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

7 Octobre 1986 - N°21

Imprimerie de la Station "Provence Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P Duffaud CPPAP N° 478 AD

ARBORICULTURE

MOUCHE DE L'OLIVE -

- Période sensible.
- Surveiller les vergers habituellement attaqués.

ALPES-MARITIMES - Vol parfois assez important.

Maintenir la protection dans les zones où la lutte a déjà été préconisée.

L'étendre au-dessus de 250 m. d'altitude dans les vergers où les olives sont réceptives. Si des piqûres y sont actuellement observées, préférer une lutte curative.

VAR - BOUCHES-du-RHONE - Vol faible à nul.

Poursuivre ou commencer la lutte curative en vergers dont les olives ont atteint ou dépassé le seuil de piqûres (table : 3 %, huile 8 à 10 %).

Au-dessous de ce seuil une lutte préventive suffira.

S'il n'y a pas de piqûres, une intervention est inutile.

VAUCLUSE et SUD DROME : Vol très faible à nul.

N'intervenir comme précédemment que si des piqûres sont présentes.

. Mode de lutte : Se référer à notre bulletin N°14 du 3 Juillet 1986.

. Date d'emploi : Tout traitement curatif devra être interrompu 21 jours avant récolte.

. Contrôle des piqûres : Seul le contrôle des olives piquées permet de décider de l'opportunité d'un traitement. Nous rappelons que notre Service effectue gratuitement ce contrôle.

72;B

ABONNEMENT 1er Janv. 31 Déc. 120 F. PAYABLE A REGISSEUR DE RECETTES DE LA DRAF PACA - CCP N° 9602 55 F - SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - MONTFAVET 1986 - ©

CULTURES LEGUMIERES

PLEIN CHAMP

POURRITURE BLANCHE DE L'AIL -

La protection contre la *pourriture blanche* sera assurée par un traitement des caïeux avant plantation, par enrobage de ceux-ci avec un des produits suivants :

. iprodione (ROVRAL) 150 g M.A./quintal de caïeux
. vinchlozoline (RONILAN) 150 g M.A./quintal de caïeux

On mélangera à sec les caïeux et la quantité de poudre fongicide puis on ajoutera environ 1 litre d'eau par quintal de caïeux pour assurer une bonne adhérence de la poudre. Enfin les caïeux seront séchés à l'ombre puis plantés dès que possible.

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Vol nul.

MOUCHE DU CHOU SUR NAVET -

Vol nul.

TEIGNE DU POIREAU -

Renouveler la protection tous les 12 jours.

OIDIUM SUR FRAISIER -

Surveiller les attaques et intervenir si nécessaire.

Matières actives utilisables :

bupirimate, chinométhionate, dinocap, ditalimphos, fénarimol, imazalil, pyrazophos, soufre, triadiméfon, triforine.

SOUS ABRI

TOMATE - RAPPEL

Surveiller les attaques d'*oïdium* et de *cladosporiose*

Bien aérer les cultures.

--------0000--------